

SLOW

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

|   |  |
|---|--|
| <p>Région Rhône Alpes<br/>Département de la Haute-Savoie<br/>Arrondissement de St Julien en Genevois<br/>Canton de St Julien en Genevois<br/><b>Commune de Contamine-Sarzin<br/>(74270)</b></p> | <p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b><br/><b>Séance du jeudi 22 août 2024</b><br/>Par suite d'une convocation en date du 9 août 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 22 août 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>   |
| <p>Nombre de conseillers : 15<br/>En exercice : 13<br/>Présents : 09<br/>Votants : 12<br/><b>Délibération n°D_2024_08_22_12</b></p>   | <p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni<br/><br/>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.<br/><br/>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, M. Marc Brunier à Mme Josiane Masson, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni<br/>Absent excusé : /<br/>Absent : M. Laurent Esteulle<br/><br/>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.<br/>M. Christophe Comé est désigné pour remplir cette fonction.</p> |

**Objet : Travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau du hameau Sous Molières - Attribution du marché**

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° D\_2023\_08\_03\_03 du 3 août 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure adaptée pour les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau du hameau Sous Molières,

Considérant le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre,

M. Christophe Comé informe l'assemblée que deux offres ont été reçues en mairie pour les travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau du hameau Sous Molières :

- Entreprise BESSON SAS pour un montant de 190 049.60 € HT soit 228 059.52 € TTC
- Groupement d'entreprises BORTOLUZZI TP/DEGEORGES TP pour un montant de 161 385.30 € HT soit 210 860.94 € TTC

Il poursuit en présentant l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet HYDRETTUES. La proposition technique de l'entreprise BESSON SAS est complète, détaillée et spécifiquement établie pour le chantier Elle prend en compte les contraintes liées à l'environnement du chantier. L'analyse des travaux à réaliser est très précise.

Par ailleurs, la proposition financière est cohérente avec l'estimation établie par le maître d'œuvre qui permet d'assurer la mise en œuvre qualitative des ouvrages à réaliser.

A l'issue des analyses de l'offre, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise BESSON SAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise BESSON SAS,

S'LO

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence un maire-adjoint, à signer le marché public suivant et toutes pièces nécessaires au dossier :  
Travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau du hameau Sous Molières  
Entreprise BESSON SAS – Z.A. Les Iles – BP 36 – 74270 MARLIOZ  
Montant du marché : 190 049.50 € HT soit 228 059.52 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

|  |  |
|--|--|
| <p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 27 août 2024</p> <p>De sa publication : 28 août 2024</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 28 août 2024</p> | <p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 22 août 2024</p> <p>Le Maire, <span style="float: right;">Le secrétaire de séance,</span></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <br/>             Georges CANICATTI         </div> <div style="text-align: center;"> <br/>             Christophe COMÉ         </div> </div> |
|--|--|

